



# info

## ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE FLANDRE | SCP 327.01 | MAI 2024

### CONTENU

- 1 Salaires à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024
- 2 Complément d'ancienneté

### 1. AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1/05/2024

L'indice-pivot utilisé dans notre secteur a été dépassé au mois d'avril. Par conséquent, les salaires minima des ETA en Flandre augmenteront de 2% à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Les montants officiels du RMMMG nous ont été communiqués. Sur base de ces montants, nous calculons vos nouveaux salaires horaires. Vous les trouverez ci-dessous :

**Entreprises de travail adapté en flandre - régime : 38h / semaine.**

Catégorie	Salaire minimum à partir du 1/05/2024
Catégorie 5	€ 12,5738
Catégorie 4	€ 12,5738
Catégorie 3	€ 12,5738
Catégorie 2	€ 12,7869
Catégorie 1	€ 14,1643

### TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



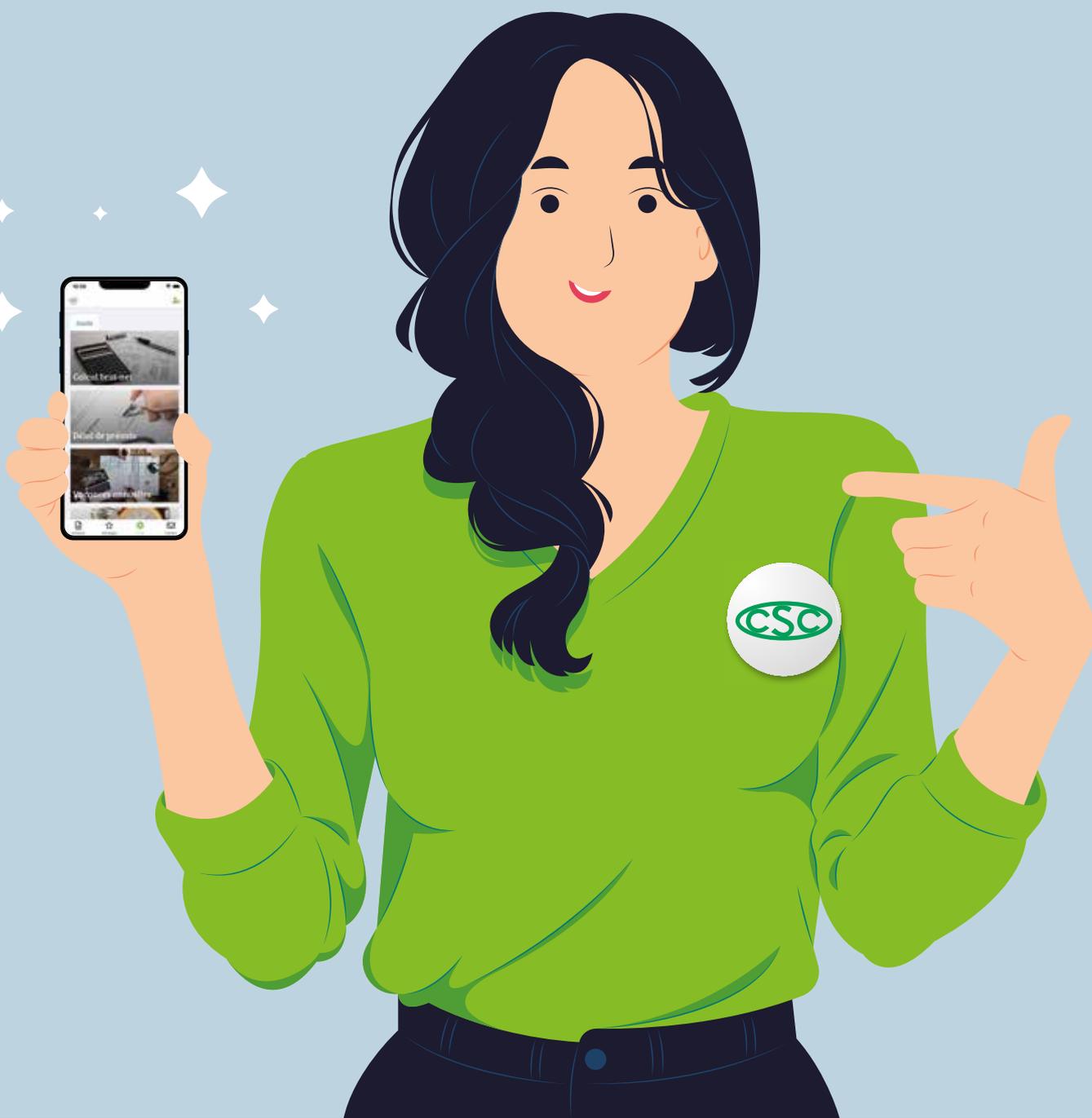
Scannez le code QR et restez informé !



### 2. COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, votre salaire horaire a été augmenté d'un supplément après 4 ans d'ancienneté dans le secteur. Ce complément d'ancienneté est indexé comme les salaires. Au 1<sup>er</sup> mai 2024, il s'élève à **€ 0,2435**.

# DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION



**Téléchargez la nouvelle application  
ACV-CSC et restez informé-e!**



- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages en tant qu'affilié-e
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

*Scannez  
et découvrez!*

